

DÉCLARATION SUR LA DÉTÉRIORATION DE LA SITUATION AU BURUNDI

New York (Siège des Nations Unies) | 12-13 avril 2016

LA COMMISSION POLITIQUE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

- CONSIDÉRANT** la Constitution du Burundi du 18 mars 2005;
- SE REFERANT** aux accords d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation, conclus le 28 août 2000, prévoyant notamment le partage du pouvoir, la création d'un mécanisme judiciaire et la mise en place d'une Commission nationale pour la vérité et la réconciliation dans le cadre des mécanismes de justice transitionnelle;
- PRENANT ACTE** des déclarations des Chefs d'État d'Afrique de l'Est et de celles du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine;
- TRÈS INQUIÈTE** du climat d'insécurité continue que subit la population au Burundi;
- DÉPLORE** que l'élection présidentielle du 21 juillet 2015 ait été tenue dans un contexte qualifié de peu satisfaisant par la communauté internationale;
- CONDAMNE** la série d'attaques ciblées qui a suivi la tenue des élections, provoquant une spirale de la violence qui a fait de nombreuses victimes notamment des militants politiques, des membres de la société civile, des journalistes, des militaires et a engendré une augmentation du nombre de réfugiés;
- SOUTIENT** les démarches des Nations Unies dans sa volonté de mener à terme son enquête approfondie sur les violations des droits de l'Homme et les exactions contre les populations civiles au Burundi, et celles de l'Union africaine dans le renforcement de l'équipe d'observateurs des droits de l'Homme;
- SOUHAITE** que les divers acteurs du conflit s'engagent dans la voie d'un véritable dialogue ouvert et inclusif fondé sur le respect de la Constitution et des Accords d'Arusha et susceptible de répondre aux objectifs indispensables de paix et de réconciliation nationale;
- SALUE** les récentes décisions des autorités burundaises (accueil d'observateurs internationaux pour les droits de l'Homme; annulation

des mandats d'arrêts de personnalités de l'opposition, etc.) comme autant de pas positifs vers une sortie de crise;

SALUE

la décision d'envoyer une délégation de haut niveau au Burundi, prise à l'occasion de la 26^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à laquelle ont pris part le président du Sénégal, M. Macky Sall et le président du Gabon, M. Ali Bongo;

SALUE

l'adoption à l'unanimité par le Conseil de Sécurité des Nations unies, de la résolution 2279, en vue du déploiement d'une présence de police des Nations unies au Burundi;

RAPPELLE

sa disponibilité pour faciliter les modalités d'un tel dialogue et accompagner le retour à la paix et au respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales;

MAINTIENT

la mise sous observation à titre préventif et la suspension de la coopération institutionnelle prononcée par le Bureau réuni à Berne, en juillet 2015, compte tenu de la crise démocratique en cours et des violations graves et continues des droits de l'Homme qui ont été commises;

S'ENGAGE

à réévaluer la situation lors de la Session en juillet 2016.